

# LE CRÉDIT MUNICIPAL DE NÎMES



## RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022



Etablissement Public

GAGE • COMPTES  
PRÊTS • RACHATS

crédit municipal  
de Nîmes

[www.credit-municipal-nimes.fr](http://www.credit-municipal-nimes.fr)

# LE MOT DE LA DIRECTRICE



À travers ce rapport d'activité 2022, je suis ravie de vous présenter, pour l'année qui s'est écoulée, un recueil des actions et les détails de gestion de la Caisse de Crédit Municipal de Nîmes.

La crise de la COVID a agi comme un révélateur et un accélérateur de tendances profondes, de la digitalisation à la transition énergétique. Elle a également créé des attentes en terme de proximité, d'accompagnement et de confiance, attentes avec lesquelles la Caisse de Crédit Municipal s'inscrit en totale adéquation.

Ainsi, dans ce contexte inédit, notre Établissement a su rester solide et avancer avec résilience afin d'assurer, pour tous, un service juste et efficace, dans le respect des valeurs sociales et humaines que nous portons.

L'investissement des équipes au quotidien, dans chacun des points de vente et dans les services centraux, a été le moteur de cette réussite.

Je souhaite également remercier les membres du Conseil d'Orientation et de Surveillance qui œuvrent tout au long de l'année pour soutenir et accompagner l'ensemble de nos actions.

**Les enjeux d'avenir seront relevés grâce à un travail collaboratif et constructif de l'ensemble des collaborateurs qui entoure notre Etablissement Public de Crédit et d'aide sociale.**

Bonne lecture...



*Cécile Lhuire*

# SOMMAIRE

		10	<i>Les temps forts</i>
4	<i>La Caisse de Crédit Municipal de Nîmes</i>	12	<i>Le rapport de gestion</i>
5	<i>Les organes délibérants</i>	17	<i>Bilan Publiable 2022</i>
6	<i>L'organisation</i>	18	<i>Compte de résultat 2022</i>
7	<i>Les équipes</i>	19	<i>Rapports du Commissaire aux comptes</i>
8	<i>Les activités</i>	27	<i>Annexes aux comptes annuels</i>

# LA CAISSE DE CRÉDIT MUNICIPAL DE NÎMES

## I L'HISTOIRE

Les Monts de Piété prennent leurs racines dans le Moyen Âge. C'est le moine italien Barnabé de Ternie qui lancera l'idée de faire une quête dont le capital servira à constituer une banque charitable où ceux qui manqueront d'argent pour vivre simplement, pourront venir emprunter de petites sommes, sans intérêt, en laissant un gage de sûreté. Le fonds du Mont de Piété n'est alors pas seulement constitué d'argent mais également de grains et autres denrées.

Héritières des Monts de piété, les Caisses de Crédit Municipal sont des Établissements Publics de crédit et d'aide sociale indépendants, qui, sur ce principe, développent l'activité de prêts sur gage dont l'objectif est de permettre une solution rapide et digne à un problème ponctuel de trésorerie.

**La caisse de Crédit Municipal de Nîmes tel qu'on le connaît aujourd'hui naît en 1828.** L'Établissement est totalement autonome dans sa gestion et non subventionné. Porteur de l'intérêt général, il n'a pas vocation à dégager de bénéfices. La caisse de Crédit Municipal de Nîmes ne verse aucun dividende en faveur d'actionnaires, la Ville de Nîmes étant l'actionnaire unique.



## I ANECDOTES

### "Chez ma tante"

On doit le sobriquet de "Ma Tante" au Prince de Joinville, troisième fils de Louis-Philippe, qui, pour honorer ses dettes de jeu, avait dû déposer sa montre au Mont-de-Piété. N'osant l'avouer à sa mère, la reine Amélie, qui s'étonnait de ne plus la lui voir porter, il aurait prétexté l'avoir oubliée chez sa tante !

### "Mettre au clou"

L'expression "Mettre au clou" illustre l'image des objets qui, déposés en gage, étaient autrefois suspendus à des clous.

# LES ORGANES DÉLIBÉRANTS

## LE CONSEIL D'ORIENTATION & DE SURVEILLANCE

### I PRÉSIDENCE

**Jean Paul FOURNIER**

Président, Maire de la Ville de Nîmes, Membre du bureau Communautaire

**Alain MINGAUD**

Président Délégué, Expert Evalueur Immobilier



### I MEMBRES

**Marie Chantal BARBUSSE**

Adjointe au Maire de la Ville de Nîmes, Conseillère communautaire

**Monique BOISSIERE**

Conseillère Municipale de la Ville de Nîmes, Conseillère communautaire

**Jean-Marc CAMPELLO**

Conseiller Municipal de la Ville de Nîmes, Vice-président de Nîmes Métropole

**Bruno FERRIER**

Conseiller Municipal de la Ville de Nîmes, Conseiller communautaire

**Frédéric PASTOR**

Adjoint au Maire de la Ville de Nîmes, Conseiller communautaire

**Carole SOLANA**

Adjointe au Maire de la Ville de Nîmes, Conseillère communautaire

**Thierry COLLET**

Retraité de l'Agence de l'environnement de travail LR, SNCF,  
Direction de l'Immobilier Grand Sud,

**Georges PAGES**

PDG de société, Retraité

**Michel ASLANIAN**

Représentant de la Ville de Montpellier, Adjoint au Maire de la Ville de Montpellier,  
Conseiller communautaire

**Didier CAMBON**

Représentant de la Ville de Carcassonne, Conseiller Municipal de la Ville de Carcassonne,  
Vice-président de Carcassonne agglomération

**Patricia FOURQUET**

Représentant de la Ville de Perpignan, Adjointe au Maire de la Ville de Perpignan  
Conseillère communautaire

### I LE COMITÉ D'AUDIT

**Georges PAGES**

Membre du COS, Président du Comité d'Audit

**Alain MINGAUD**

Président délégué du COS

**Thierry COLLET**

Membre du COS

**Frédéric PASTOR**

Membre du COS

**Monique BOISSIERE**

Suppléante, Membre du COS

**Carole SOLANA**

Suppléante, Membre du COS

**Laure PHILIPPE**

Directrice du Contrôle Interne

**Lydie BOUFFIER-FOURNIER**

Responsable conformité

## COMMISSAIRE AUX COMPTES

**FOGEX**

644 rue des Grandes Teppes 71000 MACON



# L'ORGANISATION

## CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE

### DIRIGEANTS EFFECTIFS



Directrice Générale  
CÉCILE LHUIRE



Directrice Générale Adjointe  
AUDREY PINQUIER



Direction du Contrôle Interne  
LAURE PHILIPPE



Secrétariat de Direction & Coordination des Gages  
ANNIE MORIERAS



Direction de la Comptabilité Générale  
MICHEL RODRIGUEZ

Pôle agence comptable, flux et précompte

Pôle Etats réglementaires et Fiscalité

Contentieux



Direction des Risques et des Engagements  
AUDREY PINQUIER

Surendettement

Pôle production

Pôle SRC



Direction Commerciale et du Développement  
MARIE ROBERT

Pôle Marketing et Communication

Réseau Commercial



Direction Administrative et Financière  
STÉPHANIE BRUC

Gestion des ressources Humaines

Gestion Financière

Moyens Généraux

Contrôle Interne et périodique

Conformité et Contrôle Permanent

Cellule de LAB

# LES ÉQUIPES

## Agence de Nîmes



**8, RUE GUIZOT  
30000 NÎMES**

## Agence de Perpignan



**37, AVENUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE  
66000 PERPIGNAN**

## Agence de Montpellier



**39, AVENUE GEORGES CLÉMENCEAU  
34000 MONTPELLIER**

## Agence de Carcassonne



**29, BOULEVARD MARCOU  
11000 CARCASSONNE**

Les permanences hebdomadaires  
**ALÈS & BAGNOLS-SUR-CÈZE**

# LES ACTIVITÉS

## L'ACTIVITÉ SOCIALE

### LE PRÊT SUR GAGE

Monopole officiel des Caisses de Crédit Municipal, ce service social permet à toute personne de bénéficier d'un prêt immédiat et simple. Depuis 1828 à Nîmes, il s'agit de l'argent disponible tout de suite, contre dépôt en garantie d'un objet de valeur (bijoux, argenterie, tableaux, faïences, cristallerie, objets divers...).



Au 31/12/2022

**11 083** clients  
nous font confiance

#### • L'engagement

Toute personne majeure peut engager un objet ou un bijou en échange d'un prêt. Il suffit de présenter une pièce d'identité et un justificatif de domicile récent. L'objet est estimé par un Commissaire-Priseur ou son délégué. Le prêt s'élève de 50 à 80% de l'estimation basée sur la nature du bien et de sa valeur sur le marché.

#### • La prolongation

À l'échéance du contrat, les intérêts doivent être payés pour renouveler le prêt. Pour les personnes ne pouvant se déplacer, cette opération peut s'effectuer par correspondance ou internet.

#### • Le dégage

À n'importe quel moment de la vie du contrat, l'emprunteur peut retirer son bien, contre le remboursement du capital prêté, augmenté du paiement des intérêts et des droits dus sur la période écoulée. Plus de 95% des objets déposés sont repris par leurs propriétaires.

#### • La vente

Les objets non récupérés par les déposants sont vendus lors de ventes aux enchères publiques. Elles se tiennent une fois par mois environ en salle des ventes. La mise en vente du bien peut également intervenir sur demande du propriétaire, après 3 mois minimum de dépôt. Les ventes sont effectuées sous le ministère de Commissaires-Priseurs et sont précédées d'une exposition des objets. Le catalogue de ces derniers objets mis en vente est disponible sur le site Internet de la Caisse.



2022

**12** ventes  
organisées

#### • Les bonis

À l'issue de la vente aux enchères, la différence entre le montant de la vente et la somme due au Crédit Municipal par l'emprunteur (capital + intérêts + accessoires) lui est entièrement reversée.

#### • Internet

Les clients peuvent consulter et gérer leurs contrats sur un espace internet dédié, leur permettant également de prendre des rendez-vous en agence et d'effectuer des paiements par carte bancaire.

#### • Les commissaires-priseurs

Maîtres PUAUX et CHAMPION, Nîmes,  
Perpignan et Carcassonne.  
Maîtres DE LATOUR et GIUSEPPI, Montpellier.



**29** journées  
d'expertises  
gratuites

### LES MICRO-CRÉDITS AUX PARTICULIERS

Les Micro-crédits sont délivrés par le Crédit Municipal de Nîmes en étroite relation avec les réseaux accompagnants. Le Micro-crédit Personnel est un financement accordé aux personnes exclues partiellement ou totalement du système bancaire et permet d'emprunter une somme d'argent limitée pour un projet d'insertion sociale et sur une période adaptée. Le Micro-crédit santé permet de financer tout ou partie des frais de soins dentaires, d'optique et de prothèses auditives pour les personnes ne bénéficiant pas d'une couverture sociale totale.



en 2022  
**46** projets  
financés

# L'ACTIVITÉ BANCAIRE

## LES SERVICES BANCAIRES

La Caisse de Crédit Municipal de Nîmes propose une gestion des comptes bancaires personnalisée, une tarification préférentielle ainsi qu'un accueil et un service individualisés :

- moyens de paiement (chèques, cartes VISA, cartes à autorisation systématique de solde),
- assurance autour des moyens de paiements,
- consultation (gratuite) et gestion des comptes sur Internet, ...

## L'ÉPARGNE ET LES PLACEMENTS

Compte à terme, Bon de caisse, Livret de Développement Durable et Solidaire, LEP, Compte sur Livret, Livret A... La Caisse de Crédit Municipal de Nîmes offre à ses clients toute une gamme de supports de placements contractuels et de produits d'épargne adaptés, sans risque sur les marchés financiers.

### • L'Épargne solidaire

Sous forme de Compte à Terme ou de Compte sur Livret, l'épargne solidaire est labellisée Finansol. Le capital déposé est directement affecté aux actions sociales de proximité de la Caisse du Crédit Municipal, le Micro-crédit personnel prioritairement, et le prêt sur gage.

## LES PRÊTS BANCAIRES

La Caisse de Crédit Municipal de Nîmes, par sa gamme étendue, propose des solutions de crédits multiples.



**531** prêts en 2022 ont été financés

### • Les prêts de dépannage

Les prêts de dépannage jusqu'à 3000€, sur des durées limitées à 36 mois, permettent à notre clientèle de ne pas recourir à des réserves d'argent et de bénéficier de taux réduits.

### • Les prêts personnels

Les prêts personnels, sans affectation de 12 à 120 mois, fournissent des solutions pour la réalisation de différents projets.

### • Les rachats de crédits

Les rachats de crédits et de dettes, prennent en compte toutes les formes de rachat (prêts bancaires classiques, crédits permanents, réserves d'argent, prêts auto, découverts bancaires...). Ils peuvent être étalés sur une durée maximale de 120 mois, et de la trésorerie peut même être intégrée au financement.

Pour les personnes qui ont besoin dans l'immédiat d'une somme immobilisée dans leur propriété actuelle qu'ils mettent en vente ou dans l'attente d'une rentrée d'argent, le Crédit Municipal peut leur avancer une partie de cette somme, sous la forme d'un **prêt relais**, qui sera soldé lors de la vente de leur bien actuel ou du déblocage des fonds.



**14** partenariats apporteurs

# LES TEMPS FORTS 2022



Janvier

Campagne affichage • PRÊT PERSONNEL



Février

• Campagne affichage PRÊT FLASH



Mars

Insertion publicitaire • PRÊT SUR GAGE

Jeu concours USAM •



Avril

• Brochure TARIFICATION

Mai

Campagne RADIO NRJ •

Publireportage • PRÊT SUR GAGE sur ObjectifGard.com



Juin

Flyer • ASSOCIATIONS



FORMATION SAUVETEUR • SECOURISTE DU TRAVAIL



# Juillet

- Campagne PRÊT FLASH



# Septembre

- Journée EXPERTISE GRATUITE
- Nouveau SAC EN TOILE



# Octobre

- Lettre KR D
- Formation Equipier de première intervention
- Bascule au data center de CIS Valley



# Novembre

- Campagne PRÊT FLASH



# Don 2022



# Décembre

- Vente de Prestige

- Le Conseil d'Orientation et de Surveillance a décidé de verser 6000 euros répartis sur les 4 associations Franze Alzheimer des départements du Gard, de l'Hérault, des P-O et de l'Aude. La remise a eu lieu en fin d'année 2022.

# RAPPORT DE GESTION

Monsieur le Président,

Mesdames les Administratrices et Messieurs les Administrateurs,

Nous avons réuni le Conseil d'Orientation et de Surveillance afin de se prononcer sur l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2022. Les convocations vous ont été adressées ainsi que tous les documents prescrits par la réglementation.

## 1. BILAN GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ

En 2022, la Caisse a su rebondir après 2 ans de crise sanitaire, qui ont largement impacté les objectifs, les projets et les résultats.

Cette année, l'organisation a poursuivi sa progression technique et sa modernisation, en recherchant toujours un service clients de qualité, face à une clientèle parfois en grande difficulté, en maintenant les sessions régulières de formation et le soutien technique aux agents de front et de back office.

Le développement commercial de la Caisse a été poursuivi en relançant les activités bancaires et de prêts sur gage afin de compenser partiellement les fortes répercussions liées à la baisse de flux en 2020, et particulièrement celles des prêts sur gage, dont les flux en agence sont particulièrement soutenus.

La gestion de l'activité de micro crédits personnels a pu être déployée dans les points de vente tout en recherchant de nouveaux réseaux accompagnants sur l'ensemble de notre zone de référence. Les bénéficiaires de micro-crédits profitent aujourd'hui d'une prise en charge globale de leur demande, dans leurs agences de proximité, notamment avec la gestion des comptes de dépôts en complément de leur financement.

Les crédits bancaires, prêts personnels et rachats de crédits connaissent une évolution positive en raison du recours à des partenaires d'intermédiation tout en dynamisant, fidélisant et reconquérant la clientèle traditionnelle de fonctionnaires, salariés et retraités de la zone de compétence de l'Établissement.

Au niveau des comptes bancaires, l'équipement reste le marqueur principal de la qualité et joue un rôle primordial dans la fidélisation de la clientèle. Toutefois, le nombre de comptes en portefeuille a tendance à marquer le pas en raison de nombreuses mobilités bancaires sortantes qui ne sont pas compensées par de nouvelles souscriptions.

## 2. ACTIVITÉ ET RÉSULTATS

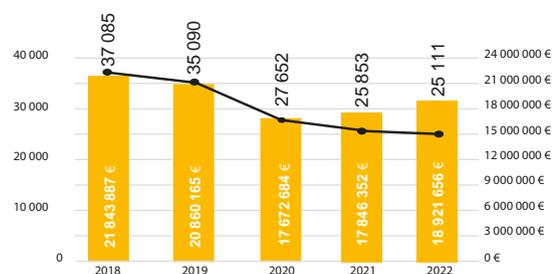
### 2.A. ACTIVITÉ DE L'ANNÉE ET PERSPECTIVES

L'activité historique de prêt sur gage, principal service à vocation sociale de l'Établissement, qui s'exerce dans le cadre d'un monopole d'Etat, a été réalisée aux guichets des 4 agences de la zone pour l'ensemble des opérations et par le service en ligne pour de nombreuses opérations de prolongation notamment.

Les flux en opérations de prêt sur gage n'ont pas rattrapé les niveaux de 2019, année de référence avant COVID, mais sont globalement stables par rapport à ceux de 2021.

Les volumes des nouveaux engagements sont en retrait de 20% par rapport à 2019, et le nombre global d'opération en diminution de -25% par rapport à cette même année de référence.

### ENCOURS GLOBAL DES PRETS SUR GAGE



En 2022, malgré une stabilisation de l'activité, 742 contrats ont été perdus durant l'année, soit près de 3% de l'encours en nombre. Les encours en capital ont toutefois progressé de plus de 6%, portés par l'évolution du cours de l'or, avec des disparités notables dans leurs évolutions en fonction des points de vente.

Les 35 000 opérations d'engagement, de renouvellement ou de prolongation sont considérées comme du microcrédit. Le montant moyen des engagements de la période est de 782 €, en hausse de plus de 9%.

Seuls 6% des contrats de prêts sur gage ont fait l'objet d'une vente aux enchères. Cette stabilité, depuis plusieurs années, confirme une absence de dégradation significative de la situation économique actuelle de notre clientèle de prêts sur gage.

L'ensemble des ventes aux enchères prévu au calendrier 2022 a été réalisé sans report, y compris la vente de prestige en fin d'année, après 2 années d'absence.

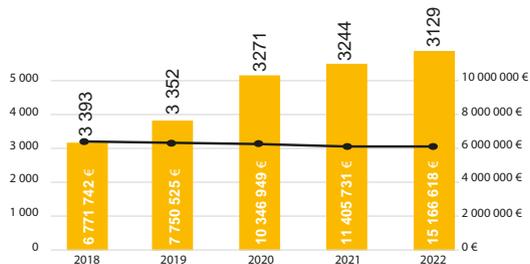
Le montant des adjudications des ventes aux enchères réalisées s'est élevé à 1 592 259 € pour 1473 contrats présentés à la vente et a généré 484 957€ de bonis à destination des clients.

### La Caisse de Crédit Municipal de Nîmes, au titre de ses missions sociales, distribue également du micro-crédit, en partenariat avec divers réseaux accompagnants.

Ces micro-crédits, de montants compris entre 500€ et 4000 €, et d'une durée de 48 mois maximum, permettent aux bénéficiaires de financer des projets essentiels à leur vie, notamment sur le plan de la santé, du logement, du transport ou de l'emploi.

En 2022, avec un montant moyen de 2 868 €, 46 dossiers de Micro-crédit Social ont ainsi été réalisés pour une production de 134 921 €, concrétisés exclusivement dans les points de vente de proximité, afin d'accroître l'efficacité de cette action sociale en relation avec les équipes techniques du siège.

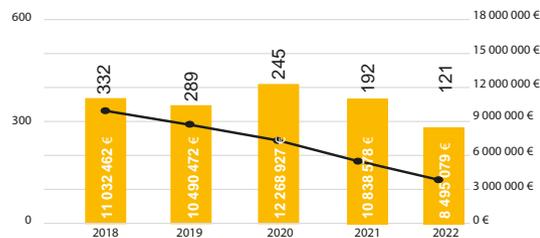
### ENCOURS DES COMPTES BANCAIRES



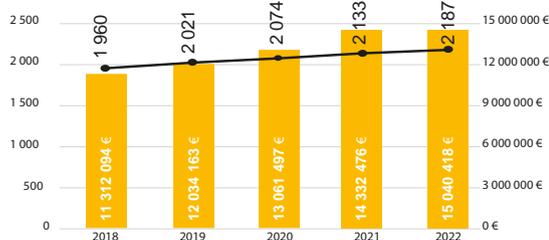
C'est dans le cadre de ses valeurs sociales que l'Établissement gère quelques **3 129 comptes de dépôt** au 31/12/2022, en baisse de 3,5%, pour un encours de comptes net en hausse significative de plus de 11%, s'établissant à près de 12 707 712 € en intégrant les comptes associations (hors banque et comptes ouverts à une population en situation de fragilité financière).

Ces comptes sont en grande majorité équipés de moyens de paiement et de produits d'assurance sur compte, résultat du travail d'équipement de la clientèle qui s'est poursuivi tout au long de l'année. La mise à jour des dossiers commerciaux et réglementaires des clients a été reconduite en 2022, dans le cadre de la proposition, à l'ensemble de la clientèle, d'une rencontre annuelle pour faire le point sur leur budget et leur situation.

### ENCOURS GLOBAL DES PLACEMENTS



### ENCOURS GLOBAL DE L'ÉPARGNE RÉGLEMENTÉE



Les dépôts liquides ont suivi les évolutions nationales suite à la crise sanitaire en s'amplifiant une nouvelle fois sur la période de près de 5%, **sur l'épargne réglementée et les livrets**, s'établissant à 15 040 418€, au dépens de **l'épargne bancaire** constituée de compte à terme, en baisse de près de 22%, avec un encours de 8 495 079 € (hors établissements bancaires).

Le nombre des 2 187 comptes qui composent l'encours d'épargne réglementée et les livrets ont d'ailleurs progressé sur la quasi-totalité de nos agences, avec un taux d'équipement des comptes bancaires de 70%, en augmentation de 4 points.

Parallèlement, **l'activité de prêts bancaires**, grâce à l'implication commerciale des agences et du siège, et le développement de nouveaux circuits de distribution, a augmenté de près de 14% par rapport à 2021, sans toutefois atteindre les niveaux de 2019, puisqu'elle reste en retrait de près de 4% par rapport à cette année de référence pré COVID.

Le flux naturel de clients particuliers qui franchissent les portes de nos agences a marqué le pas et les dossiers transmis pas les apporteurs d'affaires avec qui l'Établissement renoue des liens sérieux depuis 2020 ont représenté plus de 36% de la production brute.

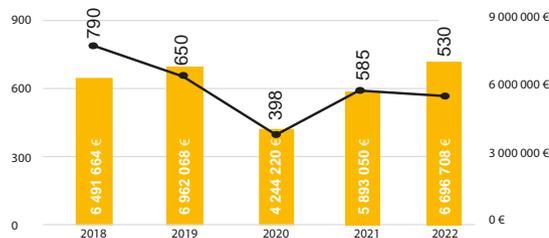
La production brute de 530 prêts pour un total de 6 696 708 € (avec les micro-crédits) a permis de faire évoluer l'encours sains de prêts personnels (hors inventaires et surendettements) à 14 933 855 € au 31 décembre 2022, en augmentation de 9% par rapport au 31/12/2021.

L'encours global, quant à lui, évolue positivement en capital de 8% alors qu'il est en retrait dans le même temps en nombre de plus de 5% pour s'établir au 31 décembre 2022 à 17 431 740 € pour 2002 dossiers.

## ENCOURS GLOBAL DES PRETS PERSONNELS



## PRODUCTION DES PRETS PERSONNELS



## 2.B. RESULTATS FINANCIERS

### LES ÉTATS FINANCIERS

	2018	2019	2020	2021	2022
Produit Net Bancaire	4 766 640 €	4 674 660 €	4 237 501 €	4 108 475 €	4 373 294 €
Résultat brut d'exploitation	1 420 403 €	1 234 885 €	684 668 €	678 290 €	677 538 €
Résultat Net	899 205 €	928 960 €	482 345 €	507 230 €	538 101 €

Le Produit Net Bancaire de l'Établissement s'établit à 4 373 294 €, en augmentation de plus de 6 % soit 264 819€. Cette hausse est liée à une augmentation des intérêts et produits assimilés de près de 10 % soit 168 558 €, relative à l'impact du niveau des encours de prêts sur gage et de prêts personnels.

Il est cependant temporisé par la modification des grilles de taux et de frais de dossiers des prêts personnels au cours de l'année, qui engendre une baisse des revenus de l'activité des prêts personnels sur la période de 38 153 € soit près de 4%.

Il est à noter une hausse de nos commissions de 137 889€ soit près de 13% et une augmentation de nos charges d'intérêt de près de 6%.

Le coût du risque est encore négatif, représentant donc un produit, de 19 290 €.

Le résultat d'exploitation à 697 246 € et le résultat net à 538 101 € sont en légère augmentation de près de 3% et 6% par rapport à l'exercice précédent.

Ils se situent à un niveau très satisfaisant compte tenu de la sortie de la crise sanitaire et de la situation économique actuelle.

2018	2019	2020	2021	2022
70,20 %	73,58 %	85,50 %	84,29 %	84,50 %

Le coefficient d'exploitation s'établit à 84,50 % cette année, en légère augmentation.

Ces résultats sont la conséquence de la mise en œuvre de tous les moyens en 2022 afin de relancer l'activité bancaire et de prêts sur gage en sortie de crise sanitaire, en nous dotant des systèmes techniques et en réalisant les investissements humains et matériels nécessaires à la consolidation de notre activité globale.

C'est encore cette année, l'engagement de l'ensemble des collaborateurs qui a permis d'accompagner les clients au quotidien et en proximité et de permettre le rebond commercial pour l'ensemble des activités de la Caisse, qu'elles soient sociales ou bancaires.

C'est également grâce au soutien du Conseil d'Orientation et de Surveillance, et de Monsieur Jean-Paul FOURNIER, Maire de Nîmes, que l'Établissement, sa Direction Générale et ses équipes, ont pu déployer leurs activités et maintenir des objectifs financiers ambitieux.

Je remercie chaleureusement le Vice-Président, Monsieur Alain MINGAUD et tous les membres du Conseil d'Orientation et de Surveillance pour leur présence, leur disponibilité et la pertinence de leurs choix dans le développement de notre Établissement, ainsi que les membres du Comité de Direction pour leur implication. Enfin, je tiens à complimenter l'ensemble des agents qui permettent de consolider la position sociale de la Caisse de Crédit Municipal de Nîmes sur sa zone d'influence mais aussi de soutenir un développement commercial cohérent.

## 2.C. ÉVÈNEMENTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DU DERNIER EXERCICE

2022 a été une année « de réaction » des banques centrales à l'inflation, avec des resserrements généralisés des conditions monétaires, dont des hausses de taux directeurs de la FED (+425 pb à 4,25%) et de la BCE (+250 pb à 2% pour le taux de dépôt).

Dans le triptyque « combat contre l'inflation / préservation de la stabilité financière / préservation de la croissance », a été privilégié le combat contre le choc inflationniste qui, non jugulé, est une menace pour les autres pans à moyen terme.

Ces problématiques guident l'orientation des taux d'intérêt directeurs : la désinflation enclenchée devrait lever un peu de pression sur les banques centrales mais elle ne signifie pas pour autant une victoire définitive quant au retour de l'inflation à 2%, laissant probablement plus de temps qu'envisagé par les marchés financiers entre fin du cycle haussier et début du cycle baissier.

Il est à souligner que la défiance à l'encontre du système bancaire actuelle qui émerge n'impacte pas la Caisse de Crédit Municipal de Nîmes, car elle ne détient pas d'actifs bancaires à long terme, elle n'est pas présente sur le marché des obligations et sur le marché de l'assurance vie. En conséquence, elle n'a pas d'exposition par essence ou par nature sur ce qu'il se passe actuellement sur le marché.

## 2.D. EVOLUTION PRÉVISIBLE DE L'ACTIVITÉ

Concernant les prévisions d'activité, la Caisse de Crédit Municipal s'appuie sur les orientations de la fin de l'exercice 2022 en terme de taux, de quantum, de nouveaux partenariats, de stratégie de conquête et de communication, mais aussi sur les tendances de taux, de marché, et d'activité constatées et projetées, que nous replaçons dans le contexte actuel d'inflation.

L'ensemble de ces dispositions et analyses nous amène à prévoir :

- une évolution positive des encours de gage, dans le cadre d'une reprise de l'activité liée à l'inflation actuelle,
- une progression de nos encours de crédits bancaires, conséquence d'une production qui repart à la hausse, avec une gestion du risque maîtrisée, et la fidélisation des partenaires,
- une évolution positive de l'équipement des comptes bancaires et d'une recherche d'une tarification adaptée.

## 2.E. ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

Néant.

## 2.F. DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES

(Au titre de la réglementation fiscale)

**11 277 € au titre des dépenses de Mécenat donnant lieu à un crédit d'impôt à hauteur de 60%.**

## 2.G. AUTRES INFORMATIONS

• **Implantation dans des états ou territoires n'ayant pas conclu avec la France de convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales permettant l'accès aux renseignements bancaire.**

La Caisse de Crédit Municipal de Nîmes ne détient aucune implantation directe ou indirecte dans un État ou un territoire qui n'a pas conclu avec la France de convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales permettant l'accès aux renseignements bancaires.

• **Informations relatives aux implantations et activités au 31 décembre 2022**

Le CREDIT MUNICIPAL DE NÎMES ne détient aucune implantation directe ou indirecte dans un pays autre que la France.

PAYS	EFFECTIFS ETP	PNB (en milliers d'Euros)	RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (en milliers d'Euros)	IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES (en milliers d'Euros)	SUBVENTIONS PUBLIQUES REÇUES (en milliers d'Euros)
France	45,8	4 373 K€	704 K€	166 K€	-
TOTAL	45,8	4 373 K€	704 K€	166 K€	-

• **Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients**

RÉPARTITION PAR ÉCHÉANCE (en milliers d'Euros)	FACTURES REÇUES NON RÉGLÉES AU 31.12.2021 ET DONT LE TERME EST ÉCHU (en milliers d'Euros)	POURCENTAGE DU MONTANT TOTAL DES ACHATS (en %)
De 0 à 30 jours	-	-
De 31 à 60 jours	-	-
De 61 à 90 jours	-	-
Plus de 91 jours	-	-
TOTAL		

## 3. FILIALES ET PARTICIPATIONS

### GIE CM SERVICES

À la clôture de l'exercice 2022, le chiffre d'affaires du GIE s'établit à **1 911 K€** pour un résultat net de **0€**. Ses capitaux propres s'élèvent à **20 K€**. La Caisse de Crédit Municipal de Nîmes reste à devoir **1 K€** auprès du GIE. Le montant des prestations facturées par le GIE au titre des appels de fonds s'élève à **221 K€**.

## 4. COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels ont été tenus en appliquant la réglementation en vigueur.

Pour l'année 2022, aucun changement de méthode comptable n'est à signaler.

## 5. AFFECTATION DU RÉSULTAT

Nous vous proposons d'affecter le Résultat qui s'élève à 538 101,30 € euros de la manière suivante : 452 855,43 € en « Excédents capitalisés » et 85 245,87 € au poste « Bonis prescrits ».

## 6. ORDRE DU JOUR

Pour finir, nous vous rappelons l'ordre du jour tel qu'il a été prévu dans la convocation qui vous a été adressée, lequel comprend notamment :

- La Présentation des Rapports des Commissaires aux Comptes,
- L'Approbaton des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- L'Affectation du Résultat

# BILAN PUBLIABLE

AU 31/12/2022

ACTIF	EXERCICE N	EXERCICE N-1
Caisse, Banques Centrales, CCP	2 724 098 €	7 064 195 €
Effets publics et valeurs assimilées		
Créances sur établissements de crédit	13 028 731 €	13 642 544 €
Créances sur la clientèle	37 515 735 €	34 834 863 €
Obligations et autres titres à revenu fixe		
Actions et autres titres à revenu variable		
Participations et autres titres détenus à LT	73 527 €	68 240 €
Parts dans les entreprises liées	1 000 €	1 000 €
Crédit bail et location avec option d'achat		
Location simple		
Immobilisations incorporelles	80 881 €	78 075 €
Immobilisations corporelles	915 502 €	1 003 165 €
Capital souscrit non versé		
Actions propres		
Autres actifs	225 301 €	181 514 €
Comptes de régularisation		
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>54 564 775 €</b>	<b>56 873 596 €</b>
PASSIF	EXERCICE N	EXERCICE N-1
Banques Centrales, CCP		
Dettes envers les Etablissements de Crédit	3 382 080 €	5 916 129 €
Opérations avec la clientèle	33 738 779 €	34 106 350 €
Dettes représentées par un titre		
Autres passifs	995 365 €	948 341 €
Comptes de régularisation	397 911 €	390 236 €
Provisions pour risques et charges	3 000 €	3 000 €
Dettes subordonnées		
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	400 000 €	400 000 €
Capitaux propres hors FRBG	15 647 642 €	15 109 540 €
- Capital souscrit	6 000 000 €	6 000 000 €
- Prime d'émission		
- Réserves / excédents capitalisés	6 980 984 €	6 548 447 €
- Ecart de réévaluation		
- Bonis prescrit	2 128 556 €	2 053 863 €
- Report à nouveau (+/-)	0 €	0 €
- Résultat de l'exercice (+/-)	538 101 €	507 230 €
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>54 564 775 €</b>	<b>56 873 596 €</b>
HORS BILAN	EXERCICE N	EXERCICE N-1
<b>Engagements donnés</b> - Engagements de financement	1 335 971 €	1 068 319 €
<b>Engagements reçus</b> - Engagements de garantie	23 652 070 €	22 307 940 €
<b>Engagements reçus</b> - Cession de créances	565 300 €	366 550 €
<b>Engagements reçus</b> - Engagements de financement	115 000 €	115 000 €

# COMPTE DE RÉSULTAT

AU 31/12/2022

	EXERCICE N	EXERCICE N-1
+ Intérêts et Produits assimilés	3 683 704 €	3 515 146 €
- Intérêts et Charges assimilées	219 024 €	191 870 €
+ Produits s/Op.Crédit-bail & assimilés		
- Charges s/Op.Crédit-bail & assimilés		
+ Produits s/Opérations de location simple		
- Charges s/Opération de location simple		
+ Revenus des Titres à revenu variable		
+ Commissions ( Produits )	1 233 053 €	1 095 164 €
- Commissions ( Charges )	303 472 €	287 200 €
+/- Gains ou Pertes /Op.portefeuilles Négociation		
+/- Gains ou Pertes /Op.portefeuilles Placement		
+ Autres Produits d'Exploitation Bancaire		
- Autres Charges d'Exploitation Bancaire	20 967 €	22 765 €
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>4 373 294 €</b>	<b>4 108 475 €</b>
- Charges Générales d' Exploitation	3 543 703 €	3 291 484 €
- Dot.aux Amort.& Prov./ Imm.Incorp.et Corporelles	151 636 €	171 453 €
<b>RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>677 955 €</b>	<b>645 538 €</b>
+/- Coût du risque	19 290 €	32 752 €
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>697 246 €</b>	<b>678 290 €</b>
+/- Gains ou Pertes sur Actifs Immobilisés	-	-
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>	<b>697 246 €</b>	<b>678 290 €</b>
+/- Résultat Exceptionnel	7 522 €	1 472 €
- Impôt sur les Bénéfices	-166 666 €	-172 532 €
+/- Dot/Rep.de FRBG et Provisions Réglementées		
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>538 101 €</b>	<b>507 230 €</b>

Thierry ANDRÉ  
Gérald CANTOS  
Monika CLERC  
Edouard DINKEL  
Jérémy LADERRIERE  
Jérôme LECLERCQ  
Camille LOISEAU  
Julien MASSA  
Jean de MILLY  
Guillaume VERSAVEL

## CAISSE DE CREDIT MUNICIPAL DE NÎMES

Siège social  
8 bis rue Guizot  
33 013 NÎMES CEDEX 01

### RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2022

Aux membres du Conseil d'Orientation et de Surveillance,

#### | Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Orientation de Surveillance, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de votre Caisse de Crédit Municipal relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la caisse de crédit municipal à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

**MÂCON - Siège Social**  
Espace d'activités de Sennecé  
644, rue des Grandes Teppes  
71000 MÂCON  
Tél : + 33 3 85 36 84 84  
Fax : + 33 3 85 36 84 50  
contactmacon@andre-legroupe.com

**CHAROLLES**  
3, place Charles le Téméraire  
71120 CHAROLLES  
Tél : + 33 3 85 24 29 10  
Fax : + 33 3 85 24 29 11  
contactcharolles@andre-legroupe.com

**CHALON SUR SAÔNE**  
5, avenue de Chalon  
71380 SAINT MARCEL  
Tél : + 33 3 58 09 80 94  
Fax : + 33 3 85 36 84 50  
contactchalon@andre-legroupe.com

## | Fondement de l'opinion

### REFERENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### INDEPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Par ailleurs, les services autres que la certification des comptes que nous avons fournis au cours de l'exercice à votre caisse de crédit municipal et aux entités qu'elle contrôle et qui ne sont pas mentionnés dans le rapport de gestion ou l'annexe des comptes annuels sont les suivants :

- Le contrôle des conventions réglementées pour le Conseil d'Orientation et de Surveillance,
- Le contrôle du rapport du Directeur au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

## | Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note de l'annexe N° 3 Principes comptables et méthodes d'évaluation relative au reclassement des dépôts à la Banque Postale pour 337 K€ de la rubrique « Caisse Banques Centrales et CCP » à l'actif et dorénavant présentés en rubrique « Créances sur Etablissements de Crédits ».

## | Justification des appréciations : Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### Estimations comptables : Dépréciations pour risques de crédit sur base individuelle

Contexte	Notre réponse
<p>Dans le cadre de ses activités de prêts personnel et de prêts sur gage, la Caisse de Crédit Municipal de Nîmes a mis en place des procédures internes pour la couverture des risques de crédit relatifs à ces activités.</p> <p>Les financements accordés sont enregistrés en prêts et créances sur la clientèle pour 37,5 M€ (en valeur brute).</p> <p>Les dépréciations sont comptabilisées en moins de l'actif pour -1,0 M€, et, les dotations et reprises sont inscrites en coût du risque (respectivement pour -0,5 M€ et +0,7 M€).</p> <p>L'annexe dans ses notes « 3.5 Provisions pour dépréciation » et « 4.1.4 Provisions constituées en couverture d'un risque de contrepartie » décrit les règles suivies par votre caisse de crédit municipal.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif à l'identification et au suivi des risques de crédit, et, à l'évaluation des montants des dépréciations à passer en le documentant et le testant.</li> <li>• Nous avons mené des entretiens avec la direction générale et la direction des engagements et des risques afin de prendre connaissance de la gouvernance du processus de provisionnement, des procédures mises en place et de leurs évolutions.</li> <li>• Nous avons testé la conformité des paramétrages des systèmes de gestion des crédits avec la réglementation bancaire (notamment règles de déclassement) et avec les procédures internes (notamment grilles de taux de dépréciation).</li> <li>• Nous avons apprécié les risques de non-recouvrement, leur couverture par des dépréciations et le caractère raisonnable du niveau de provisionnement sur un échantillon de dossiers de crédits présentant un risque avéré (test sur les entrées, sorties et stocks de créances douteuses et litigieuses).</li> </ul>
<p>Risque identifié</p>	
<p>Nous avons considéré la détermination des dépréciations des créances comme un point clé de l'audit en raison :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ De leur importance significative dans les états financiers,</li> <li>✓ Du fait du nombre élevé des crédits et d'une approche individuelle des dossiers présentant des risques avérés,</li> <li>✓ De la sensibilité des provisions au jugement exercé et aux hypothèses retenues par la direction pour la détermination des flux futurs estimés.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nous avons procédé à des revues analytiques globales sur les encours et sur les taux de couverture.</li> <li>• Nous avons testé l'efficacité des contrôles pour assurer la correcte alimentation en comptabilité.</li> </ul>

## | Vérification spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### **INFORMATIONS DONNEES DANS LE RAPPORT DE GESTION ET DANS LES AUTRES DOCUMENTS SUR LA SITUATION FINANCIERE ET LES COMPTES ANNUELS ADRESSES AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Directeur et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'Orientation et de Surveillance.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : Comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre caisse de crédit municipal considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

### **INFORMATIONS RESULTANT D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES**

#### **Désignation du commissaire aux comptes**

Le cabinet Fogex Sas a été nommé commissaire aux comptes de la Caisse de Crédit Municipal de Nîmes par le Conseil d'Orientation et de Surveillance du 20 décembre 2017. Au 31 décembre 2022, le cabinet Fogex Sas était dans la sixième année de sa mission sans interruption.

## | Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la caisse de crédit municipal à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la caisse de crédit municipal ou de cesser son activité.

Il incombe au comité des risques de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directeur de votre caisse de crédit municipal.

## | Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre caisse.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

## | Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit. Ces points sont décrits dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Mâcon, le 04 avril 2023

**FOGEX SAS**  
Commissaire aux Comptes  
Membre de la Compagnie Régionale  
de DIJON

## ANNEXE AU RAPPORT

---

### Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la caisse de crédit municipal à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Thierry ANDRÉ  
Gérald CANTOS  
Monika CLERC  
Edouard DINKEL  
Jérémy LADERRIERE  
Jérôme LECLERCQ  
Julien MASSA  
Jean de MILLY  
Guillaume VERSAVEL

## CAISSE DE CREDIT MUNICIPAL DE NÎMES

Siège social  
8 bis rue Guizot  
33 013 NÎMES CEDEX 01

### RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos le 31 décembre 2022

Aux membres du Conseil d'Orientation et de Surveillance,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre Caisse de Crédit Municipal, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisées ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par le Conseil d'Orientation et de Surveillance.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à

**MÂCON - Siège Social**  
Espace d'activités de Sennece  
644, rue des Grandes Teppes  
71000 MÂCON  
Tél : + 33 3 85 36 84 84  
Fax : + 33 3 85 36 84 50  
contactmacon@andre-legroupe.com

**CHAROLLES**  
3, place Charles le Téméraire  
71120 CHAROLLES  
Tél : + 33 3 85 24 29 10  
Fax : + 33 3 85 24 29 11  
contactcharolles@andre-legroupe.com

**CHALON SUR SAÔNE**  
5, avenue de Chalon  
71380 SAINT MARCEL  
Tél : + 33 3 58 09 80 94  
Fax : + 33 3 85 36 84 50  
contactchalon@andre-legroupe.com

cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

| Conventions soumises à l'approbation du Conseil d'Orientation et de Surveillance

Nous vous informons qu'il ne nous été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation du Conseil d'Orientation et de Surveillance, en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

| Conventions déjà approuvées par le Conseil d'Orientation et de Surveillance

Nous vous informons qu'il ne nous été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par le Conseil d'Orientation et de Surveillance dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à Mâcon, le 04 avril 2023

**FOGEX SAS**  
Commissaire aux Comptes  
Membre de la Compagnie Régionale  
de DIJON

Jérôme LECLERCO

# ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

## I. ACTIVITÉ ET CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

La Caisse de Crédit Municipal de Nîmes est un établissement public communal de crédit et d'aide sociale à caractère administratif dont l'activité principale et historique est le prêt sur gage. La Caisse distribue également des crédits aux particuliers, des services bancaires et de la collecte. Des services spécifiques sont proposés aux associations.

La Caisse de Crédit Municipal de Nîmes adhère à la Conférence Permanente des Caisses de Crédit Municipal, organisme professionnel au sens de la Loi Bancaire du 24 janvier 1984. Sur ses activités bancaires, elle est régie par le Code monétaire et financier (Livre V, Titre I, Chapitre IV, Article L514-I et suivants). Elle présente des comptes conformément au règlement 2020-10 de l'ANC. Ses comptes annuels sont soumis à la certification d'un Commissaire aux comptes. L'arrêté des comptes est établi dans le respect du principe comptable de continuité d'exploitation.

Par ailleurs, la Caisse de Crédit Municipal de Nîmes présente ses comptes conformément aux règles de la comptabilité publique. Ceux-ci, qui font l'objet d'une certification par l'Agent Comptable de l'Établissement, sont appelés à être vérifiés par la Direction Départementale des Finances Publiques du Gard puis contrôlés par la Chambre Régionale des Comptes Occitanie.

### **Contrôle interne**

Le contrôle interne s'articule autour d'un Comité d'Audit, composé de quatre administrateurs de l'Établissement, de deux suppléants, Responsable de la Conformité et Directrice du Contrôle Interne.

La Direction du Contrôle Interne veille à la cohérence et à l'efficacité du système de contrôle interne.

Depuis 2019, le contrôle périodique externalisé est assuré par la société PricewaterhouseCoopers Audit. Par ailleurs, la Responsable de la Conformité est en charge du contrôle permanent et de la conformité.

## 2. FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'ANNÉE 2022

L'année 2022 a été marquée par une inquiétude en début d'année sur une résurgence de la crise sanitaire, qui a laissé place à la crise Internationale et aux tensions suscitées par le conflit en Ukraine.

Au début du 2<sup>e</sup> semestre, les Taux d'intérêts principaux proches de 0, voire négatifs, ont connu un revirement rapide imposant à notre Caisse une démarche

dynamique pour adapter sa gestion de Trésorerie au contexte monétaire.

Le dernier trimestre 2022 s'est ainsi caractérisé par une hausse des taux d'intérêts et des perspectives économiques incertaines (inflation, coût de l'énergie,...) donnant lieu à un resserrement de l'offre de crédit des banques dites traditionnelles.

Dans ce contexte, la Caisse de Crédit Municipal de Nîmes a pleinement joué son rôle d'établissement public communal de crédit et d'aide sociale en favorisant le recours au crédit (prêts sur gage, rachats de crédit) à de nombreux clients n'ayant pu y avoir accès face au durcissement des conditions d'octroi sur la fin de l'année 2022.

Le second Semestre a donc été marqué par une forte sollicitation de nos Services afin de répondre aux demandes de prêts en hausse, tout en garantissant une démarche prudentielle dans l'analyse des dossiers.

En raison de la typologie de ses contreparties (essentiellement des particuliers, dont des fonctionnaires, des retraités et des salariés bénéficiant de contrat de travail à durée indéterminée) et de la nature des produits commercialisés (prêts à la consommation, prêts sur gage), la Caisse de Crédit Municipal de Nîmes n'a pas, sur l'exercice 2022 :

- noté de dégradation de ses indicateurs d'exposition à des risques significatifs de crédit (nombre impayés, taux de créances douteuses et litigieuses, nombre de défauts, nombre de déclassements en douteux et contentieux, passage en pertes)
- mis en place de moyens financiers de soutien ou de relance prévus par le Gouvernement pour ses contreparties tels que des PGE et/ou, sauf à de très rares exceptions, de moratoires.

À l'instar des exercices précédents, la Caisse de Crédit Municipal de Nîmes n'a pas eu besoin de réviser ou d'ajuster ses scénarios, de modifier ses estimations et d'adapter ses garanties. Les estimations (calcul des pertes attendues sur crédits en cours, fixation des taux de dépréciation des créances,...) et, plus largement, les méthodes comptables suivies sur les exercices antérieurs ont été maintenues.

Sur un plan comptable, et plus particulièrement sur le bilan de la Caisse de Crédit Municipal de Nîmes, la crise sanitaire du COVID 19 et la crise en Ukraine n'ont pas conduit à réaliser de tests de perte de valeur des actifs non financiers (car ses actifs sont

constitués essentiellement de biens immeubles – hors terrain et bâtiment – et mobiliers, absence d'actif incorporels - hors licences et investissement informatique). Par ailleurs, l'activité de la Caisse ne requiert pas de recourir à des instruments financiers et à des couvertures.

Dans ce contexte, notre Etablissement a de nouveau maintenu une activité lui permettant de dégager un Résultat positif et in fine de renforcer ses Capitaux propres.

### 3. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'ÉVALUATION

#### • Changement de présentation

En application de la nouvelle documentation du Plan des Comptes des Etablissements de crédit (PCEC) dans sa version du 28 décembre 2021, la ligne « Caisse Banques Centrales et CCP » à l'actif n'inclut pas les dépôts à la Banque Postale pour **337 K€**. Cette somme est reclassée à la ligne « Créances sur Etablissements de Crédits ».

À l'actif, le compte « CB différés » n'est plus porté à la ligne du Bilan « Autres Actifs », mais comptabilisé au poste « Créances sur la clientèle ». Au 31 décembre 2022, le montant ainsi comptabilisé s'élève à **36 K€**.

#### • Changements de Méthodes Comptables : Néant

Pour mémoire, la Caisse de Crédit Municipal de Nîmes continue à appliquer le Règlement n°2020-10 du 22 décembre 2020 modifiant le Règlement ANC n° 2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire. Ainsi, les comptes d'épargne à régime spécial au titre du livret A, du livret de développement durable et solidaire et du compte sur livret d'épargne populaire sont présentés sous déduction de la créance sur le fonds d'épargne représentative de la quote-part du total des dépôts collectés par l'établissement, centralisée par la Caisse des dépôts et consignations à hauteur de **3 482 K€**.

### 3.1. CRÉANCES ET DETTES

#### 3.1.1. CRÉANCES

Les prêts personnels accordés à la clientèle figurent au bilan à la valeur de leur capital restant dû. Ces prêts personnels ont des durées à court et moyen terme. Leurs remboursements s'effectuent par mensualités constantes (sauf dans le cas de prêts relais).

Les prêts sur gage figurent au bilan pour la valeur nominale. Ils sont accordés uniquement aux particuliers, selon l'estimation du bien qu'ils déposent en nantissement. Ces contrats constituent des prêts in fine d'une durée de 6 mois renouvelable et de maximum 2 ans.

Les Commissaires-Priseurs agréés par la Caisse du Crédit Municipal de Nîmes sont responsables de leurs appréciations et assument, personnellement et pécuniairement, les pertes éventuelles dans le cadre contractuel, conformément à l'article D 514-3 du Code monétaire et financier.

Ces éléments sont pris en compte pour déterminer la valeur nette des créances de gage, et également pour déterminer les éventuelles provisions pour dépréciation sur les prêts sur gage. C'est pourquoi, le principal des prêts sur gage n'est pas déprécié.

Les créances sur la clientèle sont régies par le règlement ANC 2014-07 relatif aux comptes annuels des entreprises du secteur bancaire.

Conformément au règlement ANC 2014-07, les créances sont ventilées en créances saines, créances douteuses non compromises et créances douteuses compromises

#### 3.1.1.1. Créances saines

Sont qualifiées de créances saines les encours qui ne sont pas porteurs d'un risque de crédit avéré. Un risque de crédit est avéré dès lors qu'il est probable que l'Établissement ne percevra pas tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie conformément aux dispositions contractuelles initiales, nonobstant l'existence de garantie ou de caution.

Parmi les créances saines existe une sous catégorie pour les créances restructurées. Ces créances restructurées font l'objet d'une décote.

#### 3.1.1.2. Créances douteuses

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins. Il ne peut être dérogé à cette règle que lorsque des circonstances particulières démontrent que les impayés sont dus à des causes non liées à la situation des débiteurs. Le classement en encours douteux peut être abandonné lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondants aux échéances contractuelles d'origine. Dans ce cas, l'encours est porté à nouveau en encours sain :
- lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré. Il en est ainsi notamment lorsque l'Établissement a connaissance de la situation financière dégradée de sa contrepartie, se traduisant par un risque de non-recouvrement,
- s'il existe des procédures contentieuses entre l'Établissement et sa contrepartie, notamment, les procédures de surendettement qui ne donnent pas lieu à apurement du capital, le classement pour une contrepartie donnée en encours douteux

entraîne par « contagion », hors prêt sur gage, un classement identique de la totalité de l'encours et des engagements relatifs à cette contrepartie nonobstant l'existence de garantie ou de caution.

Parmi les encours douteux, la Caisse de Crédit Municipal de Nîmes distingue les encours douteux compromis et les encours douteux non compromis conformément au règlement ANC 2014-07 :

- Créances douteuses non compromises : ce sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.
- Créances douteuses compromises : ce sont les créances pour lesquelles les conditions de solvabilité de la contrepartie sont telles qu'après une durée raisonnable de classement en encours douteux non compromis, aucun reclassement en encours sain n'est prévisible. L'identification intervient à la déchéance du terme, à la recevabilité à une procédure de surendettement, ou au plus tard un an après la classification des créances concernées en encours douteux, sauf dans les cas où, notamment, ces créances sont couvertes par des garanties jugées suffisantes ou ont donné lieu à des remboursements permettant d'estimer que ces créances ne sont pas compromises.

### 3.1.2. DETTES

#### 3.1.2.1. Emprunt obligataire

Néant.

#### 3.1.2.2. Placements de la clientèle

Ces placements prennent la forme de comptes à terme, de comptes d'épargne à régime spécial (LVA, LDD, LEP), et de Comptes Sur Livret (CSL). Ils sont valorisés à leur valeur nominale. Les DAV débiteurs sont reclassés à l'actif du bilan.

#### 3.1.2.3. Emprunts financiers et lignes de crédits

En cours d'exercice le Crédit Municipal de Nîmes a soldé son dernier emprunt et n'a donc plus d'emprunts financiers ou de lignes de crédits auprès d'autres établissements au 31 décembre 2022 (pour mémoire, les dépôts d'établissements de crédits ou assimilés sont présentés au Bilan en « Dettes envers les Etablissements de Crédits » point 4.1.1.1 b).

## 3.2. PORTEFEUILLE DE TITRES ET INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

### 3.2.1. TITRE DE TRANSACTION

Néant.

### 3.2.2. TITRE DE PLACEMENT

Néant.

### 3.2.3. TITRE D'INVESTISSEMENT

Néant.

## 3.3. TITRE DE PARTICIPATION

Les certificats d'associations souscrits auprès du Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution (FGDR) au titre de la Garantie des Dépôts ainsi que les parts sociales souscrites auprès du GIE CM Services sont présentés respectivement en « Participation et autres titres détenus LT » et en « Parts dans les entreprises liées ». Ils sont enregistrés à leur prix d'achat ou de souscription selon la réglementation en vigueur. Cette valeur d'inventaire fait l'objet d'une éventuelle dépréciation si elle est supérieure à leur valeur d'utilité.

## 3.4. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

### 3.4.1. APPROCHE PAR COMPOSANTS

Les immobilisations corporelles sont inscrites à leur coût historique déduction faite des amortissements cumulés et des dépréciations cumulées pour pertes de valeur, et sont amorties sur leur durée d'utilité estimée.

Les actifs sont définis en retenant l'approche par composants, qui consiste à identifier séparément les actifs comptabilisés avec suffisamment de précision pour que les actifs appartenant à un ensemble d'actifs plus important soient amortis séparément sur leur durée d'utilité. Les dépenses ultérieures destinées au remplacement du composant d'une immobilisation corporelle donnée seront immobilisées et le composant remplacé sera mis au rebut. Toute dépense ultérieure, autre que les dépenses améliorant de manière significative la durée de vie ou l'utilité de l'actif concerné, sera constatée en charges lorsqu'elle sera encourue.

La Caisse de Crédit Municipal de Nîmes met en œuvre des durées d'amortissements différenciées pour chacune des composantes significatives d'un même actif (dès lors que l'une de ces composantes a une durée d'utilité différente de l'immobilisation principale à laquelle elle se rapporte).

Par simplification, la Caisse a retenu la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont amorties selon les modes et durées indiqués ci-après :

Nature	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	20 à 50 ans
Aménagements et agencements	Linéaire	10 ans
Mobilier et matériel	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 ans
Logiciels inf à 100 000 euros	Linéaire	3-5 ans
Logiciels sup à 100 000 euros	Linéaire	5-10 ans

### 3.4.2. VALEURS RÉSIDUELLES

Aucune valeur résiduelle n'a été prise en compte car la Caisse de Crédit Municipal de Nîmes envisage d'utiliser ses immobilisations corporelles pendant la totalité de leur durée d'utilité.

### 3.5. PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION

#### 3.5.1. DÉPRÉCIATION DES CRÉANCES DOUTEUSES COMPROMISES DÉCHUES

Dès lors qu'un risque de crédit est avéré, la perte probable est prise en compte par voie de dépréciations. La Caisse de Crédit Municipal de Nîmes évalue le montant des dépréciations permettant de couvrir l'ensemble des pertes prévisionnelles. Les dépréciations sont automatiques à l'entrée en contentieux en fonction de la nature du règlement (prélèvement, cession,...) et définies par des grilles approuvées en Conseil d'Orientation et de Surveillance. Puis les provisions sont ajustées en montant « à dire d'expert » en fonction du risque mais dans le cadre de critères (nature de la procédure contentieuse, amortissement annuel du prêt) approuvées en Conseil d'Orientation et de Surveillance. Seul le capital dû et le capital impayé font l'objet d'un provisionnement « à dire d'expert ». Les accessoires et autres créances (intérêts dus, impayés, intérêts de retard, pénalités) sont provisionnés automatiquement à 100%.

Les dépréciations sont ajustées à chaque arrêté trimestriel et réactualisées au fil de l'eau en fonction de l'appréciation portée sur l'évolution du risque et du recouvrement effectué.

#### 3.5.2. DÉPRÉCIATION DES CRÉANCES DOUTEUSES NON COMPROMISES

Les créances douteuses non compromises sont identifiées mensuellement et font l'objet d'une dépréciation estimée suivant la nature des prêts. Les dépréciations sont automatiques à l'entrée en statut douteux inventaire et leur taux définis par des grilles propres à la nature des prêts et approuvées en Conseil d'Orientation et de Surveillance.

En règle générale, les taux retenus sont les suivants :

- 25% sur le capital restant dû,
- 50% sur le capital des échéances de retard,
- 100% sur les intérêts des échéances de retard et les pénalités.

#### 3.5.3. DÉPRÉCIATION SUR COMPTES DAV DÉBITEURS

Des dépréciations sur les comptes débiteurs sont estimées à chaque arrêté mensuel en fonction du dépassement continu des conventions de découvert conformément au règlement ANC 2014-07.

Les fonctionnalités du système d'informations permettent d'appréhender la durée de dépassement de date à date.

L'identification des DAV débiteurs donne lieu à la couverture du risque :

- pour les créances contagionnées dans les mêmes conditions que la créance initiale,
- pour les douteux compromis, une dépréciation est estimée en fonction de la probabilité de non recouvrement,

- pour les douteux non compromis (hors convention), une dépréciation est fixée à hauteur de 50% du montant excédent la convention.

#### 3.5.4. DÉPRÉCIATION DES PRÊTS SUR GAGE (INTÉRÊTS COURUS)

L'estimation du bien remis en gage et le principe de responsabilité des appréciations des commissaires-priseurs sont pris en compte pour déterminer la valeur nette des créances de gage, et également pour déterminer les éventuelles provisions pour dépréciation sur les prêts sur gage. C'est pourquoi, les prêts sur gage ne sont pas dépréciés, seuls les intérêts et les frais accessoires sont dépréciés.

Jusqu'à 7 mois, le capital et les intérêts sont intégralement couverts par les Commissaires-Priseurs sur des objets que la Caisse de Crédit Municipal de Nîmes a acceptés en nantissement avec leur accord ou sous leur délégation.

Les intérêts courus au-delà des 7 mois (dossiers sains et douteux) et les frais et accessoires (sur les dossiers douteux uniquement) font l'objet d'une dépréciation à hauteur de 100%.

#### 3.5.5. DÉPRÉCIATION ET DÉCOTES DE CRÉANCES DOUTEUSES COMPROMISES ET RESTRUCTURÉES

Les prêts surendettés sont traités comme suit :

- À la recevabilité des dossiers, ils sont classés en douteux compromis non déchus ; aucune provision n'est appliquée en l'absence d'impayé ; en présence d'impayés, ils sont provisionnés à 25% sur le capital restant dû et à 80% sur le capital impayé, les intérêts et pénalités impayés faisant l'objet d'une provision à 100% ;
- À réception de l'orientation des dossiers, leur classement est maintenu et le taux de dépréciation défini suivant l'orientation des dossiers ;
- À la mise en place du dossier, en cas d'apurement, les dossiers sont reclassés en sain et, en cas de perte, les provisions ajustées.

Afin de se conformer aux exigences de l'Autorité des normes comptables, relatives à la décote sur crédits restructurés, une décote est constatée à hauteur de la perte de produits d'intérêt entre le taux initial et contractuel du prêt et le taux défini au plan de surendettement.

Les provisions des prêts surendettés restructurés sont révisées une fois par trimestre (le cumul montant de la provision et décote ne doit pas dépasser le montant du capital restant dû) et au fil de l'eau en fonction des éléments d'information de la Banque de France.

### 3.6. PROVISIONS AU PASSIF

#### 3.6.1. FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX (F.R.B.G.)

En application du règlement CRBF 90.02, ce fonds a pour objet de faire face aux divers risques généraux mais non avérés que pourrait rencontrer la Caisse de Crédit Municipal de Nîmes à l'avenir.

### 3.6.2. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

La provision est affectée à la couverture des risques liés aux utilisations abusives des Cartes Bancaires non garanties. Elle a un caractère forfaitaire.

### 3.7. CAISSES, BANQUES CENTRALES

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

### 3.8. FRAIS DE DOSSIERS

Les frais de dossier donnent lieu à étalement sur la durée de vie du prêt.

## 4. INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN, DU HORS BILAN ET DU COMPTE DE RÉSULTAT

### 4.1. INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN

#### 4.1.1. OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE ET LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDITS

##### 4.1.1.1. Opérations avec les établissements de crédits

###### a) Les emplois

La ligne « CaisSES, banques centrales et CCP » pour **2 724 K€** comprend des disponibilités en caisse pour **361 K€**, des avoirs auprès de la Banque de France pour **1 500 K€**, et **862 K€** auprès de transporteurs de fonds habilités.

La ligne « Créances sur établissements de crédit » pour **13 028 K€** inclut principalement des Comptes à terme pour **8 500 K€**, et **4 528 K€** de dépôts liquides.

###### b) Les ressources

Les « Dettes envers les établissements de crédit » à hauteur de **3 382 K€** incluent :

- des CAT d'Institutionnels pour **1 000 K€**,
- des DAV bancaires (autres CaisSES de Crédit Municipal essentiellement) pour **2 365 K€**,
- des intérêts rattachés pour **16 K€**.

Durée résiduelle des emprunts financiers, DAV et CAT :

En €	d < = 3 mois	3 mois < d < = 1 an	1 an < d < = 5 ans	d > 5 ans	Total
Dettes envers établissements de crédits (capital)	0	0	1 000 000	-	1 000 000
Dettes envers établissements de crédits (intérêts)	0	-	16 742	-	16 742
DAV Bancaires	2 365 337	0	0	0	2 365 337
TOTAL	2 365 337	0	1 016 742	0	3 382 079

### 4.1.1.2. Opérations avec la clientèle

#### 4.1.1.2.1. Les emplois

En €	Exercice N	Exercice N-1
Prêts sur gage		
Encours sain	18 326 424	17 212 367
Prêts personnels		
Encours sains	16 251 975	14 933 855
Comptes ordinaires débiteurs	695 188	539 828
Créances douteuses	1 994 640	2 176 953
Créances rattachées	1 206 226	1 142 980
Déductions :		
- Dépréciations	951 306	1 161 385
- DAV inventaires	7 411	9 734
TOTAL	37 515 736	34 834 863

Le montant de l'encours restructuré est de **622 958 €** au 31/12/2022 (**525 530 €** de prêts douteux compromis non déchu, **97 428 €** de prêts sains et douteux non compromis).

Les prêts sur gage sont des contrats d'une durée initiale de 6 mois renouvelables trois fois. De fait, la quasi-totalité des encours de prêts sur gage ont une durée résiduelle de moins de 6 mois.

Durée résiduelle des encours sains de prêts personnels :

En €	d <= 3 mois	3 mois < d < = 1 an	1 an < d < = 5 ans	d > 5 ans	Total
Créances sur la clientèle	813 715	2 281 374	8 845 377	4 311 509	16 251 975

Répartition de l'encours par secteurs géographiques : Cette information n'est pas détaillée car la clientèle est essentiellement régionale et de proximité autour des agences (Nîmes, Montpellier, Carcassonne et Perpignan).

Répartition de l'encours par types de contreparties : Cette information n'est pas détaillée car les contreparties sont essentiellement des particuliers au titre de crédits à la consommation.

#### 4.1.1.2.2. Les ressources

Les ressources issues de la clientèle se répartissent entre les différents types de placements proposés par l'établissement et se décomposent comme suit :

En €	Exercice N	Exercice N-1
Épargne Bancaire (DAV, CAT hors établissements de crédit)	22 019 158	22 818 414
Épargne Réglementée (Livrets dont CSL) Fonds centralisés à la CDC*	15 040 468 (3 482 524)	14 332 526 (3 203 726)
Dettes rattachées	156 580	129 473
Autres sommes dues	3 432	29 664
TOTAL	33 737 114	34 106 350

Pour l'épargne réglementée, la Caisse de Crédit Municipal de Nîmes n'a aucun engagement à risque.

\* Pour l'exercice 2021, il est intégré dans ce Tableau le changement de méthode prévu par le Règlement n°2020-10 du 22 décembre 2020 modifiant le Règlement ANC n° 2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire tel que mentionné au point 3 ci-dessus.

Le taux du compte sur livret bancaire proposé aux clients est révisable sans préavis.

Les autres épargnes réglementées se limitent aux LDD, LVA, et LEP dont les taux sont fixés par décision gouvernementale à un niveau actuel qui ne présente pas de risque.

La Caisse ne gère pas les PEL ou/et CEL.

Le taux des CAT sont fixés en Comité de taux, a minima tous les trimestres.

#### 4.1.2. PORTEFEUILLE DE TITRES

Néant.

#### 4.1.3. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET FINANCIÈRES

##### 4.1.3.1. Immobilisations incorporelles

L'essentiel des immobilisations incorporelles concerne des logiciels soumis à l'amortissement.

En €	Exercice N-1	Acquisitions/ Amortissements 2021	Cessions/ Rebut 2021	Exercice N
Logiciels & autres	1 493 642	17 924	0	1 511 566
Amortissement	1 420 640	26 451	0	1 447 091
<b>TOTAL</b>	<b>73 002</b>	<b>(8 527)</b>	<b>0</b>	<b>64 475</b>

##### 4.1.3.2. Immobilisations corporelles

En €	Exercice N-1	Acquisitions ou Dotations s/ Amortissement : 2021	Cessions/Rebut ou Reprises s/ Amortissement 2021	Exercice N
Terrains	193 771	0	0	193 771
Construction	1 844 126	0	0	1 844 126
Amortissement	1 336 717	39 430	0	1 376 147
Aménagements et agencements	2 572 028	0	0	2 572 028
Amortissement	2 375 054	40 827	0	2 415 880
Mobilier et matériel de bureaux	625 003	3 315	40 446	587 872
Amortissement	567 242	23 367	40 446	550 163
Matériel transport	87 010	36 150	0	123 161
Amortissement	82 795	2 987	0	85 783
Matériel informatique	530 194	9 391	21 933	517 652
Amortissement	500 321	18 234	21 933	496 622
Œuvre d'art	16 058	0	0	16 058
Concessions	16 922	0	0	16 922
Amortissement	14 745	339	0	15 085
<b>Total immobilisations corporelles</b>	<b>5 885 112</b>	<b>48 856</b>	<b>62 379</b>	<b>5 871 589</b>
<b>Total amortissement</b>	<b>4 876 874</b>	<b>125 185</b>	<b>62 379</b>	<b>4 939 680</b>
<b>Total Immo. Corpo. Nettes</b>	<b>1 008 238</b>	<b>-76 329</b>	<b>0</b>	<b>931 909</b>

#### 4.1.3.3. Immobilisations financières

En €	Exercice N-1	Acquisitions 2021	Cessions 2021	Exercice N
Dépôts de Garantie	0	0	0	0
Fonds de Garantie des Dépôts BDF	60 352	5 720	0	66 071
Certificats d'association	7 873	0	433	7 440
Cautonnements versés	15	0	0	15
<b>Total Participations et autres titres détenus LT</b>	<b>68 240</b>	<b>5 720</b>	<b>433</b>	<b>73 527</b>

#### 4.1.4. PROVISIONS CONSTITUÉES EN COUVERTURE D'UN RISQUE DE CONTREPARTIE (EN DÉDUCTION D'ACTIF)

En €	Exercice N-1	Dotations	Reprises	Exercice N
Provisions douteux non compromis	53 233			32 082
Provisions douteux compromis	932 062			763 209
Provisions DAV débiteurs	30 622			17 112
Provisions sur prêts sur gage	103 408			104 478
Décote	42 061			34 425
<b>TOTAL</b>	<b>1 161 385</b>	<b>525 075</b>	<b>735 154</b>	<b>951 306</b>

La provision pour dépréciation des prêts sur gage (intérêts courus) constatée au 31/12/22 est de **74 565 €**. Les dotations sont constituées de **503 500 €** de provisions pour créances douteuses et de **21 575 €** de pertes sur encours restructurés.

Les reprises sont constituées de **705 944 €** de provisions sur créances douteuses, de **9 814 €** de reprise décote sur encours restructurés, de **19 396 €** de décote sur encours.

#### 4.1.5. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

En €	Exercice N-1	Dotations	Reprises	Exercice N
Autres Provisions	3 000	0	0	3 000

#### 4.1.6. FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX

En €	Exercice N-1	Dotations	Reprises	Exercice N
FRBG	400 000	0	0	400 000

#### 4.1.7. CAPITAUX PROPRES

Compte tenu du statut d'établissement public, les capitaux propres de la Caisse sont constitués d'une dotation initiale, des excédents capitalisés et des bonis prescrits (article L514-4 du Code monétaire et financier) :

En €	Exercice N-1	Affectation résultat N-1	Virement interne/Débit	Exercice N
Dotation initiale	6 000 000		0	6 000 000
Excédents capitalisés	6 548 447	432 537	0	6 980 984
Bonis prescrits	2 053 863	74 693	0	2 128 556
Résultat	507 230	(507 230)	0	538 101
Total capitaux propres hors FRBG	15 109 540	538 101	0	15 647 641

#### 4.1.8. AUTRES POSTES DU BILAN : MONTANT DES INTÉRÊTS COURUS À PAYER OU À RECEVOIR, COMPTES DE RÉGULARISATION ET AUTRES ACTIFS ET PASSIFS.

- Montant des intérêts courus à recevoir au 31/12/2022 : pour les prêts sains **25 376 €**, pour les prêts sur gage **1 048 024 €**.
- Montant des intérêts à payer au 31/12/2022 : néant pour les emprunts, pour les CAT **65 303 €**, pour les LDD **27 755 €**, pour les CSL **7 900 €**, pour les LVA **42 907 €** et pour les LEP **29 458 €**.
- À l'Actif au 31/12/2022, le poste « Autres actifs » pour **225 301 €** comprend principalement **87 392 €** de flux Société Générale à recevoir, **69 834 €** d'autres produits à recevoir, **5 866 €** de créances sur l'Etat, **34 184 €** de charges constatées d'avance et d'acomptes sur fournisseurs.
- Au Passif, le poste « Autres passifs » pour **995 365 €** inclut, au titre des éléments les plus significatifs, **76 792 €** et **9 242 €** au titre des fournisseurs, **152 759 €** de provision relative au C.E.T, **144 450 €** de flux avec la Société Générale, **329 102 €** de bonis sur gage, **59 932 €** de règlements divers, **128 931 €** d'autres charges à payer, **14 546 €** de Flux en attente d'affectation sur Prêts, **6 200 €** relatifs à des Remises de chèques en attente et **25 802 €** d'opérations sur DAV en attente de régularisation.
- Au Passif, le poste « Compte de régularisation » pour **397 911 €** correspond aux produits d'assurance et frais de dossiers à répartir sur plusieurs exercices.

#### 4.2. INFORMATIONS SUR LES POSTES DU HORS-BILAN

##### 4.2.1. GARANTIES REÇUES ET DONNÉES

###### 4.2.1.1. Engagements reçus

###### 4.2.1.1.1. De contreparties

Le montant des créances cédées en garantie des découverts pour les associations au 31/12/2022 s'élève à **565 300 €**.

##### 4.2.1.1.2. D'établissement de crédit

Le Crédit Municipal de Nîmes a obtenu depuis 2014 de la Société Générale une caution financière de **115 000 €** pour garantir son activité d'intermédiaire en assurances.

###### 4.2.1.1.3. De la clientèle des prêts sur gage

Le montant des estimations effectuées sous la responsabilité des commissaires-priseurs s'élève à **23 652 070 €** pour un encours de prêts de **18 921 656 €** en application d'un coefficient moyen de 1,25 entre l'estimation et le capital prêté.

##### 4.2.1.2. Engagements donnés

Le montant des ouvertures de crédits accordés et non encore décaissés au 31/12/2022 s'élève à **1 335 971 €**, dont **682 021 €** au titre des autorisations sur découverts non utilisés. Ces engagements sont à pondérer en fonction de l'étude des risques par les délégataires.

##### 4.2.2. ENGAGEMENTS DE CRÉDIT BAIL

Néant.

##### 4.2.3. ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE RETRAITE QUI NE FIGURENT PAS AU BILAN

La majorité du personnel disposant du statut de fonctionnaire, l'Établissement n'a pas de charge, ni d'engagement en matière de retraite ou d'indemnité de départ qui représenteraient un caractère significatif.

Le personnel contractuel ne bénéficie d'aucun avantage spécifique.

#### 4.3. INFORMATIONS SUR LES POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT

L'ensemble des charges et produits est comptabilisé conformément au principe de séparation des exercices comptables.

En conséquence :

- les intérêts (charges et produits) sont inscrits au compte de résultat a prorata temporis,
- les charges d'exploitation font l'objet, le cas échéant, de régularisation de fin d'exercice (charges à payer, charges payées ou comptabilisées d'avance).

##### 4.3.1. PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS

En €	Exercice N	Exercice N-1
Intérêts et produits assimilés	3 683 704	3 515 146
Intérêts et charges assimilées	219 024	191 870

Les « Intérêts et produits assimilés » sont composés à hauteur de :

- **3 459 337 €** d'intérêts sur prêts à la clientèle,
- **87 446 €** d'intérêts sur Comptes Débiteurs,
- **20 866 €** d'intérêts de retard sur Prêts Contentieux,
- **116 055 €** au titre d'intérêts sur les dépôts à vue et sur les Réserves obligatoires.

Les « Intérêts et charges assimilées » sont composés à hauteur de :

- **3 437 €** au titre des intérêts pour opérations financières,
- **215 586 €** d'intérêts payés au titre des placements de la clientèle (CAT et livrets).

#### 4.3.2. REVENUS DES TITRES À REVENU VARIABLE

Néant.

#### 4.3.3. COMMISSIONS PRODUITS ET CHARGES

Produits (En €)	Exercice N	Exercice N-1
Frais de dossier	45 749	40 428
Commissions sur prêts personnels	128 936	128 072
Commissions sur services bancaires	397 970	358 626
Partenariats assurance	29 310	25 132
Commissions gages	630 563	542 857
Divers	526	48
<b>TOTAL</b>	<b>1 233 053</b>	<b>1 095 163</b>

Charges (En €)	Exercice N	Exercice N-1
Vacations commissaires-priseurs	68 726	61 048
Frais de moyen de paiement	69 400	68 727
Application réseau CB	129 715	119 496
Charges sur opérations DAB	27 484	36 018
Moins-value sur réalisation gages	8 147	1 911
<b>TOTAL</b>	<b>303 472</b>	<b>287 200</b>

#### 4.3.4. AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

En €	Exercice N	Exercice N-1
Autres produits d'exploitation bancaire	0	0
Autres charges d'exploitation bancaire *	20 967	22 765

(\* dont Transports de fonds)

#### 4.3.5. CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

En €	Exercice N	Exercice N-1
Frais de personnel	2 375 353	2 207 577
Taxes et Impôts (hors IS)	24 574	26 676
Charges Div. d'Exploitation	1 143 776	1 057 231
<b>TOTAL</b>	<b>3 543 703</b>	<b>3 291 484</b>

En €	Exercice N	Exercice N-1
Frais de personnel	2 375 353	2 207 577
Dont Salaires et traitements (déduction transfert de charges)	1 475 256	1 368 748
Dont Charges sociales, taxes salaires	900 097	838 829

#### 4.3.6. DOTATIONS ET REPRISES DU COÛT DU RISQUE

La charge nette de l'exercice au titre des risques (capital et intérêts), figure au compte de résultat sous la rubrique « Coût du risque ». Le solde des dotations

et reprises de provisions sur créances douteuses et sur engagements hors bilan (coût du risque) s'est élevé à **+ 19 290 €**.

En €	Exercice N	Exercice N-1
Dotations provision créances douteuses	503 500	551 896
Reprise de provision créances douteuses	705 944	816 204
Pertes sur créances irrécouvrables	200 687	234 768
Pertes sur encours restructurés	21 575	27 110
Recouvrement sur ANV	29 294	26 274
Reprise décote sur encours restructurés	9 814	4 049
<b>TOTAL</b>	<b>+ 19 290</b>	<b>+ 32 752</b>

#### 4.3.7. PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

Les produits et charges exceptionnels sont constitués de :

En €	Exercice N	Exercice N-1 (retraité)	Exercice N-1 (public)
Produits exceptionnels	8 963	0	0
Autres		0	1 536
<b>Total produits exceptionnels</b>	<b>8 963</b>	<b>0</b>	<b>1 536</b>
Charges exceptionnelles	1 441	0	0
Autres	0	0	64
<b>Total charges exceptionnelles</b>	<b>1 441</b>	<b>0</b>	<b>64</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>7 522</b>	<b>0</b>	<b>1 472</b>

#### 4.3.8. RÉGIME FISCAL

Les Caisses de Crédit Municipal sont soumises à l'impôt sur les sociétés. Il est fait application du taux réduit pour les PME. La charge d'impôt figurant au compte de résultat, soit **166 666 €**, correspond à l'impôt exigible de l'exercice.

#### Accroissement et allègement de la dette future d'impôts

Le taux d'IS pris en compte pour la détermination de l'accroissement et de l'allègement de la dette future d'IS est de **23,51 %**.

Les impôts latents dus aux retraitements fiscaux représentent un produit fiscal de **0 K€**.

#### Répartition du montant global de l'impôt

Exercice clos (En €)	Résultat courant avant impôts	Résultat fiscal (Après déductions et réintégrations)	Impôt sur les sociétés	Résultat net
<b>TOTAL</b>	<b>697 246</b>	<b>708 978</b>	<b>166 666</b>	<b>538 101</b>

Déficits reportables : Néant.

## 5. AUTRES INFORMATIONS

### 5.1. LIEN AVEC LE GIE « CM SERVICES »

Le Crédit Municipal de Nîmes possède des parts sociales pour un montant de **1 000 €** dans le Groupement d'Intérêt Economique CM Services.

Ce GIE créé en 2011, regroupant **11 Caisses**, a principalement pour objet :

- l'utilisation en commun du matériel informatique hébergé par le groupement,
- le partage du progiciel bancaire ou de tout autre logiciel acquis par le GIE,
- le partage du logiciel de prêt sur gage ou de tout autre logiciel développé par le GIE,
- l'administration de l'ensemble des moyens informatiques des Caisses.

Le capital du GIE est de 20 000 €, soit une participation à hauteur de 1/20<sup>e</sup> pour la Caisse de Crédit Municipal de Nîmes

L'activité du GIE a été tout particulièrement tournée vers l'amélioration de la plateforme informatique commune. Des appels de fonds trimestriels sont versés au GIE.

A la clôture de l'exercice 2022, le chiffre d'affaires du GIE s'établit à **1 911 K€** pour un résultat net de **0 €**. Ses capitaux propres s'élèvent à **20 K€**. La Caisse de Crédit Municipal de Nîmes reste à devoir **1 K€** auprès du GIE. Le montant des prestations facturées par le GIE au titre des appels de fonds s'élève à **221 K€**.

## 5.2. EFFECTIFS

En équivalent temps plein, l'effectif de l'Établissement au 31 décembre 2022 s'établit à :

Cadre d'emploi	A	B	C*	Total
Titulaires	2	2	18,2	22,2
Contractuels	2	1,8	19,8	23,6
TOTAL	4	3,8	38	45,8

\*Comprend un contrat d'apprentissage de droit privé

## 5.3. RÉMUNÉRATIONS

Aucune rémunération de dirigeant ne dépasse 1 million d'euros.

Concernant la rémunération des Dirigeants, cette information n'est pas servie car elle aurait pour effet indirect de fournir des renseignements à caractère individuel.

Les rémunérations versées au personnel de l'Établissement appliquent et respectent le barème de la fonction publique territoriale.

Les membres du Conseil d'Orientation et de Surveillance ne perçoivent aucune rémunération ou avantage dans l'exercice de leur fonction au sein de l'Établissement.

L'encours de crédits accordés aux dirigeants et/ou membres du Conseil d'Orientation et de Surveillance s'élève au 31/12/2022 à : **16 788 €** (capital restant dû).

## 5.4. HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Au titre de l'année 2022, la rémunération du Cabinet FOGEX SAS a été fixée par Marché public à **21 228 €** TTC (hors frais de déplacement) pour la mission de certification des comptes annuels.

Concernant les services autres que la certification des comptes annuels (SACC), aucun honoraire n'est dû ou n'a été versé.

## 5.5. AFFECTATION DU RÉSULTAT

Il sera proposé au Conseil d'Orientation et de Surveillance d'affecter le résultat de l'exercice 2022 à hauteur de **538 101 €** aux fonds propres de l'établissement.

## 5.6. ÉVÉNEMENTS POST CLÔTURE

Dans la continuité de l'année 2022 et le déclenchement à partir du 24 février du conflit en Ukraine, de nombreuses incertitudes demeurent notamment sur la volatilité des Taux.

Les perspectives inflationnistes soulèvent également des interrogations sur les dépenses de consommation des ménages et, in fine, sur le recours, aux prêts à la consommation.

Une attention particulière est donc maintenue sur les Expositions non performantes de la Caisse.

La Caisse n'est donc pas en mesure, à la date d'élaboration de ce document, d'évaluer l'étendue de ces éventuelles conséquences qui s'inscriraient dans la durée. Dans ce contexte, la Caisse de Crédit municipal de Nîmes poursuit ses activités avec vigilance.

Compte tenu des risques accrus en matière de cyber sécurité et des recommandations de l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI), la Caisse continue de renforcer ses process de vérification et de sécurisation des systèmes d'information.

En Interne, la Caisse poursuit ses objectifs axés vers les Economies d'énergie, le Développement durable, la réduction des produits et services consommables afin, notamment, de réduire l'impact de la hausse des prix.

Toutefois, sa stabilité financière et le renforcement de ses Fonds propres permettent à la Caisse de Crédit Municipal de Nîmes d'aborder l'année 2023 de manière sereine. Les activités de la Caisse s'inscrivent dans une démarche dynamique afin de promouvoir ses activités, renforcer ses process et outils informatiques, dans une démarche qualitative au bénéfice de ses clients.

Le présent dossier est disponible sur simple demande à la :

**Direction Administrative et Financière**  
**Caisse de Crédit Municipal de Nîmes**  
**8 bis, rue Guizot - 30013 Nîmes Cedex 01**  
**Tel : 04.66.36.62.73 - Fax : 04.66.36.62.80**

**Ou sur notre site internet**  
**[www.credit-municipal-nimes.fr](http://www.credit-municipal-nimes.fr)**

# LE CRÉDIT MUNICIPAL

## LA SÉCURITÉ BANCAIRE

### D'UN ÉTABLISSEMENT PUBLIC



**Le Crédit Municipal** est un Établissement Public de Crédit et d'Aide sociale qui offre un ensemble de services financiers complets pour les particuliers.

- **LES PRÊTS PERSONNELS**
- **LES RACHATS DE CRÉDITS**
- **LES COMPTES BANCAIRES**
- **L'ÉPARGNE ET LES PLACEMENTS SOLIDAIRES**
- **LES PRÊTS SUR GAGE, EN EXCLUSIVITÉ AU CRÉDIT MUNICIPAL**
- **POUR LES ASSOCIATIONS, des services spécifiques existent, renseignez-vous !**

La Caisse de Crédit Municipal de Nîmes, Établissement Public de Crédit et d'Aide sociale, siège social 8 bis rue Guizot, 30013 NIMES cedex 01. Tel 04.66.36.62.62. N° SIRET 263 000 473 000 94, code APE 6419 Z, mandataire d'assurance N°ORIAS 09050888. Vous pouvez vérifier cette information auprès de l'ORIAS, 1 rue Jules Lefebvre 75331 PARIS Cedex 09 ou sur [www.orias.fr](http://www.orias.fr).



Etablissement Public

GAGE • COMPTES  
PRÊTS • RACHATS

**crédit municipal**  
de Nîmes

[www.credit-municipal-nimes.fr](http://www.credit-municipal-nimes.fr)